

CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU DU 7 AVRIL 2017

Président: Monsieur GIROT Thierry,

Présents: Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, VALETTE Michel, COURTAULT Joëlle, CHANUT Nathalie, CHAUSSINAND Laurent, CURINIER Maria Isabel, EYMARD Frédéric, MAGALDI Bernadette .

Absents excusés : Mesdames CHAMBARD Chantal, FAURE Monique (pouvoir)

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Mme CURINIER Maria Isabel est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu conseil du 24 février 2017 : approbation à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR:**

- 1) Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2016 et vote des budgets 2017,
- 2) Vote des taux d'imposition 2017,
- 3) Ressources humaines: Entretien du camping saison 2017,
- 4) Correspondant CNIL: Nomination d'un nouveau correspondant,
- 5) Régie salle des fêtes: Nomination d'un nouveau régisseur et d'un suppléant,
- 6) Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- fixation des indemnités de fonction du Maire et de ses Adjointes,
- Adhésion de la Commune à la compétence « facultative » maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés.

**1) Approbation des comptes administratif et comptes de gestion 2016 et vote des budgets 2017,**

**Compte administratif du budget de la Zone d'Activités :**

Fonctionnement :

Recettes :	9 600,00 €
Dépenses :	0.00 €
Excédent :	9 600,00 €

Investissement :

Recettes :	9 600,00 €
Dépenses :	43 143,61 €
Déficit :	- 33 543,61 €

Résultat de clôture de l'exercice : – 23 943,61 €.

**Compte administratif du Budget de la Commune :**

Fonctionnement :

Recettes :	699 374,04 €
Dépenses :	432 520,30 €
Excédent :	266 853,74 €

Investissement :

Recettes :	212 740,84 €
Dépenses :	361 537,16 €
Déficit :	- 148 796,32 €

Résultat de clôture de de l'exercice 2016 : + 118 057,42 €

Chaque compte Administratif est présenté au vote par le 1er Adjoint, Monsieur Michel VALETTE. Après délibération et vote, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les deux comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion et donne quitus à M. Le Maire.

### **Présentation et vote des Budgets 2017 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets de la Commune et de la Zone d'Activités; Ces budgets ayant été visés préalablement par Mme VAZQUEZ, Trésorière du Cheylard.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les budgets primitifs 2017.

### **Budget primitif 2017 de la Commune :**

#### Fonctionnement :

Recettes et dépenses équilibrées à : 482 444,28 €

#### Investissement :

Recettes et dépenses équilibrées à : 753 647,25 €

### **Budget primitif 2017 de la Zone d'Activités :**

#### Fonctionnement :

Recettes et dépenses équilibrées à : 9 600.00 €

#### Investissement :

Recettes et dépenses équilibrées à : 43 543,61€

### **2) Vote des Taux des Taxes d'habitation et Taxes foncières,**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des taux des taxes d'habitation et taxes foncières bati et non bati communales à l'identique de 2016.

Après délibération, vote à l'unanimité du Conseil.

### **3) Ressources humaines : Entretien du camping durant la saison 2017,**

Dans le cadre de l'ouverture du camping municipal au 15 juin, et vu l'arrêt maladie actuel de l'agent d'entretien, une réflexion est engagée pour trouver une solution de remplacement au cas où cet arrêt devait se prolonger. Un point sera fait lors prochain Conseil du mois de mai.

### **4) Correspondant CNIL: Nomination d'un nouveau correspondant,**

Suite au remplacement de Monsieur GIRAUD Fabien, le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité, nomme Mme COURTAULT Joëlle correspondante CNIL.

### **5) Régie salle polyvalente : Nomination d'un nouveau régisseur et d'un suppléant,**

Suite à la démission de Monsieur CASIER Fabrice, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il nomme Mme COURTAULT Joëlle régisseur et Mme CHANUT Nathalie régisseur suppléant.

### **6) Fixation des indemnités de fonction du Maire et de ses Adjointes,**

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant l'indice brut sur lequel ces indemnités sont calculées, il convient donc de reprendre une délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

Confirme la fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes ; calculées par référence au barème fixé par l'Art.L2123-23-1 et l'Art.L2123-24 du CGCT.

### **7) Adhésion de la Commune à la compétence facultative « maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés »**

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité décide d'adhérer, à compter de l'exercice 2017, à la compétence « MDE-ENR » instaurée par le SDE07 afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique, dans ces domaines et autorise le Maire à signer la convention s'y rapportant.

### **8) Questions diverses,**

- Mise en place des permanences des élus pour la tenue du bureau de vote lors des deux tours de l'élection présidentielle le 23 avril et le 7 mai.

- Prochain Conseil Municipal le : 19 mai 2017 à 18 heures.

La séance est levée à 20 h.

Le Maire,  
GIROT Thierry